



## Je souhaite un emplacement aux Journées aux fleurs – Parc de Gourjade

À retourner rempli et signé, avant le 12 avril 2024, par courrier à la Mairie de Castres, à l'attention du Service vie urbaine et sécurité publique :  
Rue de l'Hôtel de Ville, BP 10406 – 81108 CASTRES CEDEX

Renseignements :

M. J LEMAIRE

Tél : 06.26.91.08.90 ou 05.63.71.59.67

Email : j.lemaire@ville-castres.fr

### Identification

NOM, RAISON SOCIALE ou ENSEIGNE\* :

.....

Adresse\* :

.....  
.....  
.....

Code Postal\* : ..... Ville\* : .....

Personne à contacter (nom et prénom)\* :

.....

N° téléphone et/ou N° portable\* :

.....

Email\* :

.....

### Pièces administratives

RC ou RM n°\* :

.....

**(joindre obligatoirement une copie de l'extrait, moins de 6 mois)**

Assurance\* : ..... N° Contrat\* : ..... Compagnie\* : .....

**(joindre obligatoirement une attestation en cours de validité)**

Activité\* : ..... Code APE\* : .....

### Candidature

#### Emplacement souhaité :

Superficie au sol

.....

La surface est à indiquer en m<sup>2</sup>. Le montant de l'occupation du domaine public (1.95€/m<sup>2</sup>) a été fixé par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022 et est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la consommation hors tabac.

Chalet

La location du chalet est fixée à 62€ pour la durée de la manifestation. Les chalets sont accordés sous réserve de disponibilité. Le montant de la caution (500€) est à envoyer ou à déposer au moins avant le début de la manifestation pour valider votre participation.

## Détail de votre projet :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ce formulaire est une demande de participation. Il a pour objectif de recenser vos besoins et ne représente en aucun cas un accord définitif de la Ville de Castres qui se réserve le droit de modifier les quantités en fonction des disponibilités (lieu, matériel). Les autorisations et l'accord pour les moyens mis en œuvre vous seront communiqués ultérieurement.

### **En faisant acte de candidature pour participer aux Journées aux fleurs les 11 et 12 mai 2024, au parc de Gourjade, je m'engage :**

- A respecter les limites définies par les services municipaux ainsi que l'interdiction de tout véhicule sur la place avant l'horaire de fin de manifestation,
- A être assuré dans le cadre de ma profession et plus particulièrement pour cette manifestation,
- A respecter les dispositions que me communiqueront les services de la Ville,
- A tenir ouvert mon stand durant toute la durée des Journées aux fleurs,
- A remballer toute ma marchandise et à nettoyer mon emplacement avant mon départ.

Fait à ..... Le .....

Signature :

**La participation à des manifestations antérieures ne crée aucun droit à un emplacement déterminé.**

### **INTERDICTION DE RETROCEDER UNE PARTIE DE SON EMPLACEMENT**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (modifiée le 20 juin 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à [mairie@ville-castres.fr](mailto:mairie@ville-castres.fr).

**\*Champs obligatoires**